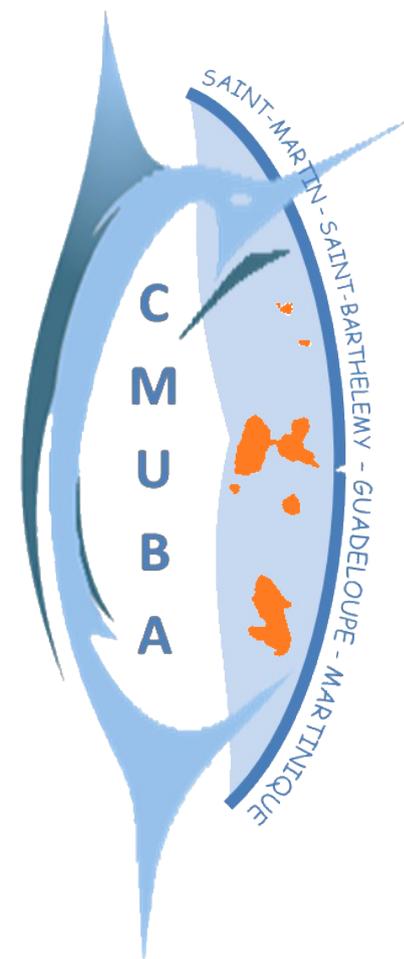
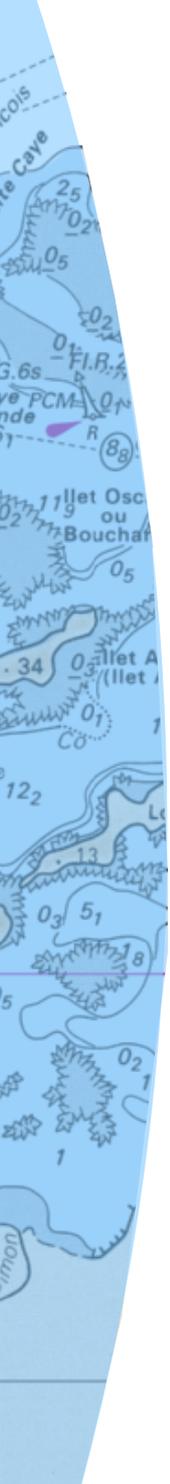


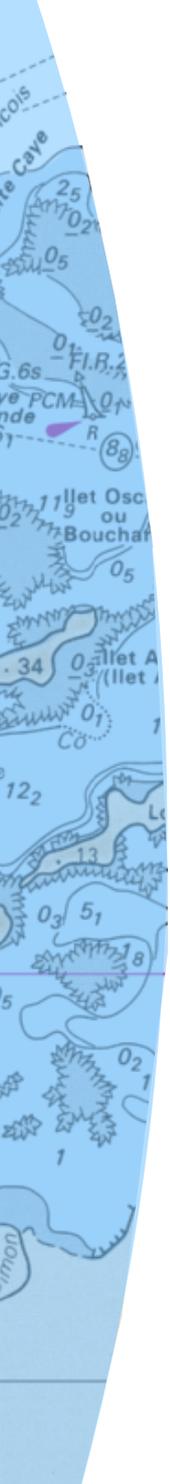
Conseil maritime ultramamarin du bassin Antilles

Séance plénière du
mardi 6 février 2018





Discours introductifs



Ordre du jour détaillé

Ordre du jour détaillé

- Evolution de la composition du Conseil maritime ultramarin : information
- Approbation du PV de la plénière du 6 mars 2016 : vote

1) Méthode et calendrier d'élaboration du Document stratégique de bassin (DSB)

- Intervention de M. Laroussinie, Délégation de la mer et du Littoral
- Méthodologie retenue au niveau local pour l'élaboration de l'état des lieux

2) Présentation du 1^{er} livrable de l'état des lieux

- Intervention de M. Quentric, Cerema

3) Présentation de l'architecture du DSB Antilles

- Focus sur 3 thématiques : nautisme, environnement, pêche,



Ordre du jour détaillé

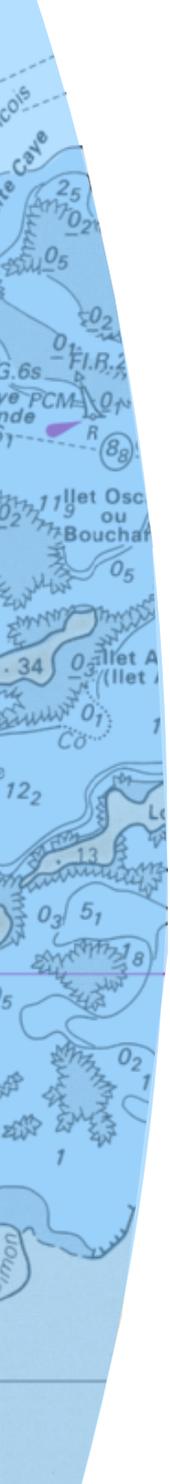
4) Rapport d'activités

- Modification du règlement intérieur : vote
- Modification des représentants suppléants au CNML (îles du Nord) : vote
- Création d'une commission « développement du nautisme » : vote
- Bilan des travaux menés depuis la dernière plénière

5) Calendrier de travail 2018

- Questions diverses à ajouter à l'ordre du jour ?





Propos liminaires

Arrêté inter-préfectoral de composition du CMUBA

Nouvel arrêté pris le 15 janvier 2018 pour tenir compte des évolutions suivantes :

- **évolutions institutionnelles** : création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et mise en place des Comités de l'eau et de la biodiversité,
- **disparition de l'association Grenat** à Saint-Barthélemy, remplacée par l'association « Coral Restoration Saint-Barth » afin de maintenir un équilibre entre les 4 territoires,
- changements de directeurs aux Offices de l'Eau de Guadeloupe et de Martinique, désignés nominativement comme « personnalités qualifiées » au sein du collège 6



Arrêté inter-préfectoral de composition du CMUBA

→ Aucune modification majeure :

Le CMUBA est toujours composé de 80 membres, répartis en 6 collèges, sans modification de l'équilibre territorial initial.

→ Arrêté porté en fond de dossier

Procès-verbal du Conseil plénier du 8 mars 2016

→ Projet de PV transmis à l'ensemble des membres du CMUBA avec l'invitation et avec le fond de dossier les 12 et 29 janvier pour la réunion de ce jour



Questions ? Remarques ?

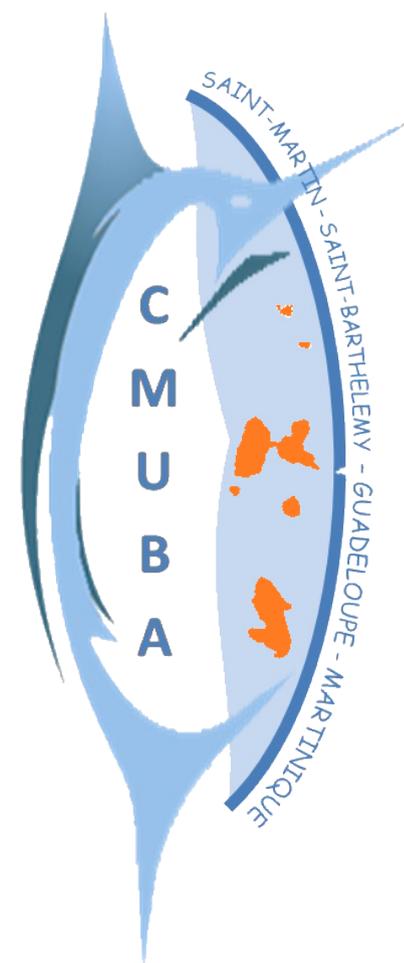
VOTE

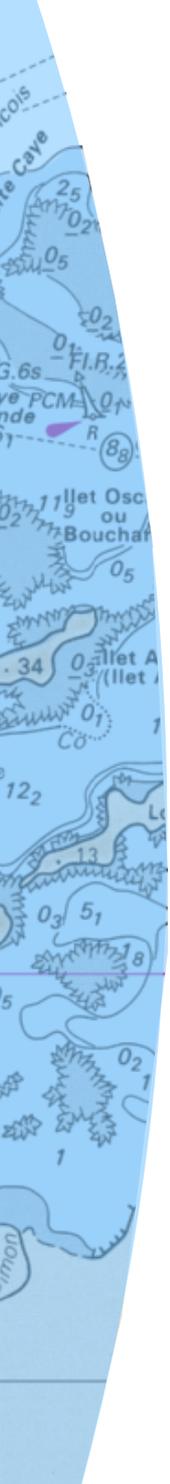


Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles (CMUBA)

Plénière du 6 février 2018

1 - Méthode et calendrier d'élaboration du DSB

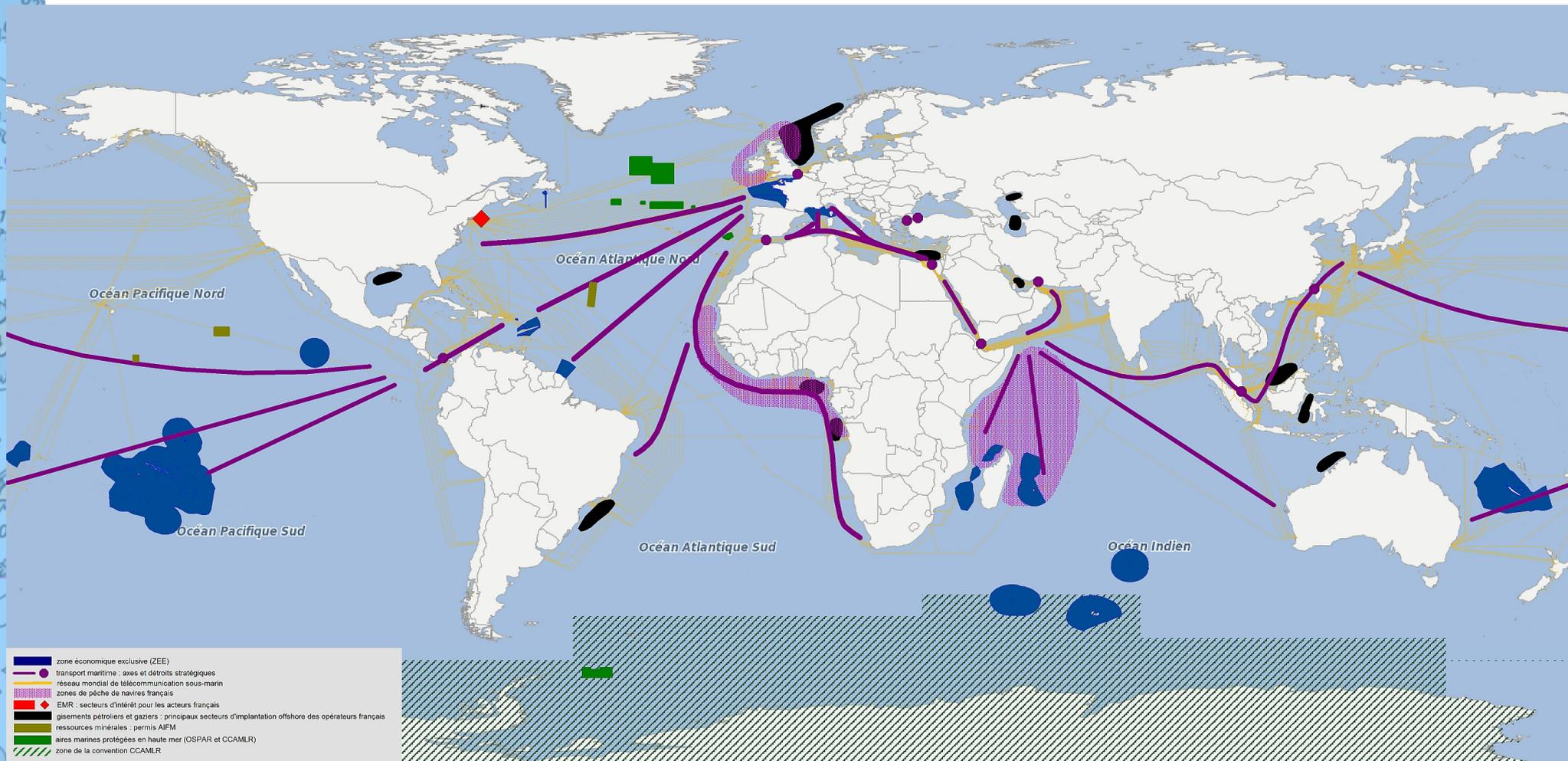


A vertical strip on the left side of the slide shows a portion of a nautical chart. It features depth soundings (e.g., 25, 21, 05, 02, 01, 00, 01, 02, 03, 05, 08, 13, 18, 21, 25, 30, 34, 38, 42, 45, 48, 51, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 122), various navigational symbols, and labels for geographical features like 'Ilet Oscou ou Bouchaf' and 'Ilet A (Ilet)'.

La Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML)



Pourquoi une SNML ?



Dans quel but ?

- 4 objectifs de long terme
 - La transition écologique pour la mer et le littoral
 - Le développement d'une économie bleue durable
 - Le bon état écologique et la préservation d'un littoral attractif
 - Le rayonnement de la France



Quelles priorités?

- 4 axes stratégiques
 - S'appuyer sur la connaissance et l'innovation
 - Développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients
 - Soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins
 - Promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales



Comment ?

- Cinq défis
 - protéger et restaurer les milieux marins,
 - anticiper l'évolution du trait de côte dans un contexte de changement climatique
 - développer les énergies marines renouvelables,
 - accompagner nos filières maritimes dans la transition écologique et énergétique et face au défi de la compétitivité,
 - réussir la transformation de nos grands systèmes portuaires
- Quatre leviers
 - développer la connaissance et amplifier l'innovation,
 - associer les acteurs et impliquer les territoires dans la transition,
 - mettre en œuvre la planification stratégique dans les façades et bassins maritimes,
 - adapter les modes d'action des services de l'Etat et de ses opérateurs.

Elaboration du DSB

- La mission principale du CMUBA est d'**élaborer le Document Stratégique de Bassin, dit DSB.**

Code de l'Environnement :

« Art. R. 219-1-16 – Le conseil maritime ultramarin élabore sous la présidence des préfets, le DSB »

« Art. R. 219-1-24 – le projet de DSB est élaboré par la commission DSB et est soumis à l'avis du conseil maritime ultramarin réuni en séance plénière »

- Ce DSB est la déclinaison locale de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral.



Le DSB, outil de mise en œuvre de la SNML

- Le DSB « précise et complète les orientations de la SNML au regard de ses enjeux économiques, sociaux et écologiques propres »

(art R. 219-1-23)

- Le DSB est le cadre de référence et l'outil pour la mise en œuvre de la politique maritime intégrée à l'échelle du bassin Antilles.

→ Synthèse des divers documents stratégiques portés par les acteurs du bassin maritime.



Le DSB - qu'est ce que c'est ?

4 grandes étapes pour les Documents stratégiques de bassin :

1/ État de l'existant :

- notamment de l'environnement tant en haute mer que sur le littoral
- conditions d'utilisation de l'espace marin et littoral
- activités économiques liées à la mer
- perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales
- identification des principaux enjeux et des besoins émergents en prenant compte des conflits d'usage



Le DSB – qu'est ce que c'est ? (2)

2/ Définition des objectifs stratégiques :

- développement des activités maritimes
 - protection des milieux
 - surveillance et contrôle
 - équipement et affectation prioritaire des espaces aux différents usages
- => enjeu de SPATIALISATION pour définir et justifier les conditions de coexistence spatiale et temporelle des activités

3/ Modalités d'évaluation et de mise en œuvre

4/ Plan d'actions



Le DSB – quelle articulation avec les autres politiques ?

Opposabilité du DSB (art L. 219-4)

1/ obligation de **compatibilité (non-contrariété)** pour les plans, schémas, programmes relatifs aux activités **localisées exclusivement en mer**

ex : SMVM, SRDAM, mesures du SDAGE en mer, projets de travaux/ouvrages/aménagements en mer soumis à étude d'impact, etc

2/ obligation de **prise en compte (conformité aux orientations fondamentales)** pour les plans/programmes/schémas susceptibles d'avoir une **incidence significative sur la mer**

ex : SRCAE, ScoT, etc



Exemple de complémentarité : DSB / SDAGE

SDAGE : bon état des masses d'eau continentales et littorales

DSB : l'un des axes stratégiques du pilier environnemental = bon état écologique du milieu marin

 pas d'application de la directive cadre stratégique sur le milieu marin à ce stade (que sur les DSF).

Complémentarité à avoir entre les deux documents :

- périmètre du SDAGE qui inclut les masses d'eau littorales
- plan d'action du SDAGE recoupera le plan d'action du DSB (ex : mise en place de zone de mouillages)
- travail de l'AFB sur la matrice des pressions exercées par des activités en mer



Le DSB – à retenir

A retenir :

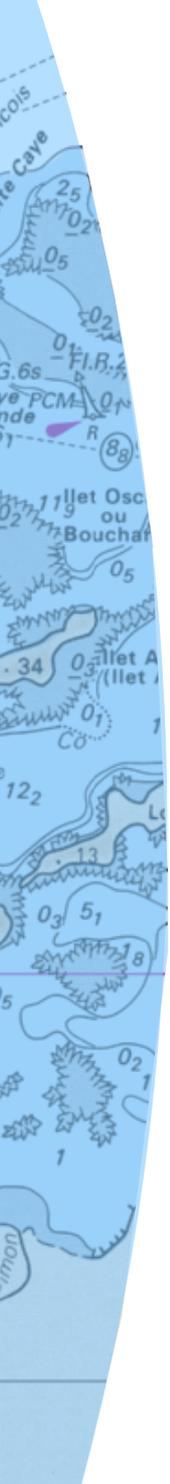
→ mise en valeur d'un espace à une nouvelle échelle, celle du **bassin maritime** :

- * déterminer des mutualisations possibles (installations, infrastructures), partager des stratégies (nautisme, environnement),
- * valoriser un patrimoine commun (environnement marin, destination Antilles),
- * travailler à l'échelle régionale sur des sujets communs (sargasses, recherche scientifique, résilience aux événements climatiques).

→ planifier de manière concertée de futurs développements économiques en mer

→ définir la vocation particulière de zones déterminées (protection environnementale, énergie en mer, etc) : en lien étroit avec d'autres stratégies, comme celle sur le DPM



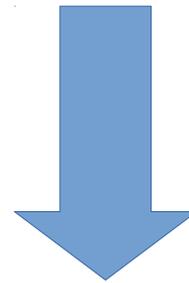


Méthode DSB Antilles



Contenu

Fil conducteur :
s'appuyer au maximum sur ce qui existe déjà



Synthèse des données disponibles
et des stratégies / politiques publiques mer et littoral
existantes



Situation de l'existant

- Travail de collecte des données confié au secrétariat du CMUBA, avec l'aide des experts du CSTE :
 - Recensement des données avec identification de leur disponibilité, de leur actualisation et des personnes ressources
 - Programme d'acquisition de données complémentaires, en particulier en termes de spatialisation des usages (zones de mouillages forains, recensement des activités de sports et de loisirs...)



Situation de l'existant

Travail de synthèse, harmonisation des données et de spatialisation confié par le secrétariat du CMUBA au Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement):

- 1ers échanges avec les DM en juin 2017,
- concertation avec des experts du CSTE de la Guadeloupe et de la Martinique en octobre/novembre 2017
- élaboration d'une version re-travaillée par le Cerema en janvier 2018



Situation de l'existant

- En particulier, toute la concertation avec les Îles du Nord n'a pas été réalisée :
 - => Une 2nde phase de travail pour le Cerema a été demandée et obtenue par les DM : elle est prévue mi-2018.
- Le document sera présenté et validé en commission DSB, et reste bien sûr soumis à toutes vos observations.

=> Présentation ce jour **à titre d'information** comme point d'étape

